



Lisses, le 09 février 2015

Le Président du SIREDOM

à

Monsieur Philippe PASCOT
2 Carrefour Prud'hommes
91070 BONDOUFLE

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu m'alerter sur le fait que fin 2011, vous avez découvert la recherche, par une société à capitaux canadiens, productrice d'hydrocarbures liquides en France et intervenant dans les domaines du pétrole et du gaz, d'ingénieurs pour forer des puits en Essonne et que celle-ci avait acquis quatre puits sur notre territoire départemental, semble-t-il peu avant la prise d'une décision gouvernementale d'interdiction de l'extraction du gaz, huile, pétrole de schiste en France.


Vous avez décidé néanmoins, nonobstant l'impossibilité pour une entreprise d'entreprendre toute recherche de gaz de schiste et a fortiori toute activité d'exploitation sur le territoire national, de créer un collectif de citoyens exerçant une vigilance et une veille multiforme sur ce sujet.

Vous attendez que les élus politiques, sur une question aussi grave, cessent de « *ne pas prendre position pour défendre ce pourquoi ils sont élus, à savoir améliorer le bien-être des populations* » (cf. interview récente au journal « le Républicain »).

En mes qualités de Président de deux syndicats intercommunaux agissant dans des domaines de compétence qui participent par leurs actions et politiques publiques à la construction d'une stratégie de développement durable globale à l'échelle du territoire essonnien, je suis particulièrement attentif à toutes les atteintes aux ressources naturelles qui y sont recensées et dont la préservation est essentielle au devenir de l'Essonne et à la transmission aux générations futures d'un patrimoine naturel dont l'intégrité doit leur être garantie.

Votre collectif "*Non au gaz de schiste 91*" s'oppose à toute exploration extraction d'huile, gaz, pétrole de schiste sur le territoire de l'Essonne, cette extraction d'énergie fossile étant de nature à « *hypothéquer gravement l'avenir* » de nos populations, sans créer un nombre significatif d'emplois (1 à 2 emplois en CDI par puits), en générant des coûts de remise en état (route, dépollution, etc.) exorbitants et en altérant « *quasi définitivement les eaux environnantes et nos nappes phréatiques* ».

Syndicat Intercommunal
pour la Revalorisation
et l'Élimination des Déchets
et Ordures Ménagères

 Organisme certifié ISO 14001

Siège :
63 rue du Bois Chaland - 91090 LISSES
Téléphone : 01 69 74 23 50
Télécopie : 01 60 86 43 69
E.mail : contact@siredom.com
www.siredom.com

Les correspondances sont à adresser :
63 rue du Bois Chaland
Z.I - CE 2946 - LISSES
91029 EVRY

T.V.A : FR 36 259 101 558 000 23 - APE/NAF : 3811 Z

Je ne peux envisager qu'une motion ou vœu soit présentée devant les assemblées délibérantes des établissements publics que je préside, dans la mesure où une loi du 13 juillet 2011, validée par une décision du Conseil constitutionnel en date du 11 octobre 2013, interdit l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste par la technique de la fracturation hydraulique en France, que ladite loi est applicable sur le territoire de l'Essonne et qu'une entité publique locale ne saurait adopter une motion ou vœu venant exiger le respect de principes que la loi prescrit déjà à peine de sanctions pénales en cas d'irrespect, laquelle présenterait un caractère superfétatoire.

Pour autant, vous connaissez mon vif attachement au département de l'Essonne et vous pouvez compter sur mon implication totale pour combattre à vos côtés une éventuelle révision des textes législatifs en vigueur qui ne semble toutefois pas d'actualité à ce jour.

Je vous engage, comme je le demande aux services des deux syndicats que je préside, à poursuivre très attentivement la veille indispensable sur ce sujet très important pour l'environnement de toutes les communes essonniennes.

Formulant le souhait que cette proposition recueille votre agrément, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Xavier DUGOIN

